Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Janvier 2022
N°219

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Janvier—Février 2022

Samedi 08 janvier 2022, à 17h00, Dépôt communal : Crémation de sapins (**festivités annulées**)
Mardi 11 janvier 2022, à 19h00, Salle des Fêtes : Vœux du Maire **(ANNULÉS)**
Mardi 18 janvier 2022, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Vendredi 04 février 2022, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Mardi 22 février 2022, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Samedi 26 février et Dimanche 27 février 2022, Salle des Fêtes : Bourse aux vêtements du FCOH
Jeudi 03 mars 2022, de 16h30 à 19h30, Mairie : Don du Sang
Vendredi 04 mars 2022, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal

Madame le Maire, Marie-Laure Stoffel, les Adjoints, le Conseil Municipal, ainsi que l'ensemble du personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux de santé pour une année 2022 sereine, apaisée, constructive et ambitieuse !

CREMATION DE SAPINS

Malgré l'absence de festivités, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Houssen vous propose de venir déposer vos sapins le samedi 08 janvier 2022, rue du Gal Guy Schlesser à Houssen (à l'arrière du dépôt communal), jusqu'à 16h30.
Ils partiront en fumée à 17h00.

LIVRE MÉMOIRE DE VIES - PENSEZ-Y !

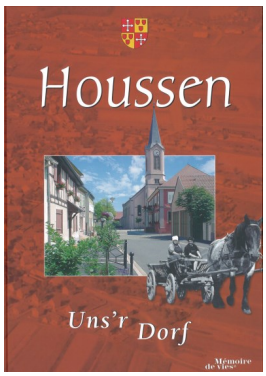

La commune a toujours en vente l'ouvrage :
« **Houssen, Uns'r Dorf** ».

Ce livre relate la vie dans notre village au fil des dernières décennies.

Il est disponible en Mairie au prix unitaire de **37 €,** payable par chèque ou espèces, aux heures habituelles d'ouverture :
(Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
de 11h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00)

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2021

Don du sang

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Français du Sang remercie vivement :
la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 26 octobre 2021, qui a permis d'accueillir 52 donneurs,
l'Amicale des Donneurs de Sang qui se charge de l'organisation de ces collectes.
Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information et **REMERCIE** l'Amicale des Donneurs de Sang.

Base nautique COLMAR – HOUSSEN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal quelques chiffres concernant la Base Nautique Colmar/ Houssen.
Madame le Maire rappelle que cette année l'opération « Tickets gratuits » a été réitérée et assumée par Colmar Agglomération, pour l'ensemble des communes membres de l'agglomération, à raison de deux tickets gratuits par habitant de plus de 6 ans.
Bilan : 1 234 tickets ont été retirés en 2021.
Pour mémoire :
1 561 billets avaient été retirés en 2020, dont 766 facturés à la commune, soit un coût pour la Commune de 2 298,00 €. L'opération prévoyait la délivrance de deux tickets gratuits par habitant (quel que soit son âge).
La Base Nautique, ouverte au public pour la saison estivale 2021, de mai à mi-septembre, a accueilli 44 000 visiteurs, malgré une météo plutôt capricieuse (les mois de juin et septembre étant les plus ensoleillés).
Les billets offerts représentent 18 % des entrées.
La fréquentation oscille entre 48 000 et 52 000 visiteurs par saison estivale, avec un record de 74 000 entrées en 2020 et une mauvaise année en 2014 avec seulement 28 900 entrées.
Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces informations.

CAMBRIOLAGES

En cas d'urgence composez le 17

La Gendarmerie constate une importante reprise des cambriolages commis sur le Nord du département du Haut-Rhin. Les faits sont commis dès la nuit tombée et dans les communes proches de grands axes. Comment s'en préserver ?

1. Les malfaiteurs n'ont pas beaucoup de temps : Tout ce qui les entrave est positif (clôture, serrures, haie vive, …). N'hésitez pas également à installer des projecteurs extérieurs automatiques, les malfaiteurs aimant travailler dans la pénombre.
2. Les voleurs opèrent en silence : Pensez à un dispositif qui pourra les mettre en fuite (alarme, …).
3. Une boîte aux lettres qui déborde de courriers ou des volets clos trahissent une absence prolongée : Faites appel à un parent ou un voisin pour le ramassage de votre courrier.
4. Objets / mobiliers de valeurs : Prenez des photos de ces pièces pour faciliter les recherches, ne conservez pas de grosses sommes d'argent (et ne les cachez pas sous une pile de linge par ex.).
5. Signalez vos absences (vacances) aux services de gendarmerie dans le cadre des opérations « tranquillité vacances ».
6. Soyez acteur de votre sécurité : Soyez vigilant, appelez la gendarmerie (tél. : 17) en cas de comportements / véhicules suspects. Relevez les numéros sans vous faire remarquer.

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu
en Mairie,
13 rue Principale,
Jeudi 03 mars 2022
De 16h30 à 19h30

Battues de chasse

La Société de Chasse « La Diane du Wihr » organisera des battues grand gibier sur le ban de HOUSSEN (lot 3) les 09 et 30 janvier 2022.

Des panneaux seront mis en place pour sécuriser les secteurs chassés et vous rendre attentif !

Pensez à déneiger votre trottoir et l'accès à votre boîte aux lettres

Pour la sécurité de tous, petits et grands, les habitants de la commune sont invités, comme chaque année, à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, pour éviter tout risque d'accident en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir du sable, ou du sel, par exemple.

Merci pour votre civisme !

Inscription sur les listes électorales : n'attendez pas le dernier moment !

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ?

Plusieurs solutions existent :

- Grâce au téléservice disponible sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le Ministère de l'intérieur et la Direction de l'Information Légale et Administrative des Services du Premier Ministre afin de rendre son utilisation plus facile pour tous ;
- En Mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.
Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 04 mars 2022 pour l'élection présidentielle ainsi que jusqu'au 06 mai 2022 pour les élections législatives.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 233 (source INSEE 2018)	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**
Femmes	50	47	45
Hommes	60	58	55
Total	**110**	**105**	**100**
Demandeurs d'emploi indemnisés	97	91	86
Demandeurs d'emploi non indemnisables	13	14	14

S'johr häft - édition 2022

La Commune de Houssen s'efforce de communiquer et de faire passer diverses informations grâce :

- au S'dorf blät qui sort une fois par mois ;
- au S'johr häft qui résume l'ensemble des activités et évènements de l'année écoulée.

EVENEMENTS DE L'ANNEE ECOULEE

Chaque année, nous publions dans le journal annuel les photos :

- des bébés nés en 2021 (veuillez indiquer le nom, le prénom et la date de naissance du bébé),
- des mariés de l'année 2021 (veuillez indiquer le nom des mariés et la date du mariage).

Les supports numériques sont privilégiés, mais si vous nous faites parvenir vos photos sur un support papier, n'oubliez pas de préciser au dos du cliché la nature et la date de l'événement, votre nom et votre adresse afin que nous puissions vous le restituer.

Les Présidents des associations sont invités à nous fournir un texte accompagné de photos, qui feront la promotion de leurs activités, si possible par courriel ou sur clé USB.

Nous publions également éventuellement les textes ou images que vous jugerez intéressants de faire apparaître dans le S'johr häft.

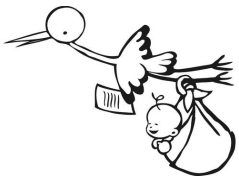

ARTISANS, ARTISTES……FAITES-VOUS CONNAITRE AUPRÈS DES HOUSSENOIS

Cette année, nous aimerions mettre en valeur les artisans, entrepreneurs, artistes, … de la Commune et les faire connaître aux habitants.

Si vous souhaitez figurer dans le S'johr häft—édition 2022, n'hésitez pas à adresser en mairie un petit texte (indiquer le nom de votre société, le type d'activité, vos coordonnées complètes, photos si besoin et logo).

Les textes, photos, documents,…, sont à envoyer de préférence aux adresses électroniques suivantes : accueil@mairie-houssen.fr et en copie à mairiehoussen@yahoo.fr , avec les précisions utiles, ou à déposer directement en Mairie sur clé USB.

ATTENTION : Merci de nous faire parvenir les documents avant le 10 février 2022.

UNC—NOUVELLES ADHESIONS

Vous avez fait votre service militaire, vous avez pris part à des opérations extérieures, vous vous êtes engagés au service de l'état : policiers, gendarmes, pompiers, douaniers…, vous êtes une personne qui partage nos valeurs : action sociale, défense des droits, civisme, mémoire, vous êtes veuf ou veuve d'Ancien Combattant, vous voulez vous investir dans une association combattante au passé prestigieux et centenaire, mais toujours jeune : **Venez nous rejoindre** !

Président de l'association locale : M. Maurice LOEW - Tél. : 03 89 41 95 69

Siège départemental de l'UNC—3 av. de Lattre de Tassigny 68000 COLMAR - Tél. : 03 89 23 66 80 (le lundi et jeudi) - Adresse mail : unc68@wanadoo.fr

COLMAR AGGLOMÉRATION

Des **poules** pour **réduire** les **déchets**

Règlement de participation

pour la mise à disposition de deux poules pondeuses

Colmar agglomération, dans le cadre de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, s'engage dans une démarche de réduction à la source des déchets des ménages. Elle propose gratuitement aux usagers possédant un poulailler et un espace pour les accueillir, un couple de poules pondeuses.

Deux races de poules sont proposées : des poules d'Alsace ou des poules rousses.

S'agissant d'un élevage d'animaux vivants, seuls pourront accéder au dispositif soutenu par Colmar agglomération, les foyers réunissant un certain nombre de prérequis dont le principal est l'équipement nécessaire à l'accueil et au bien-être des poules.

Un même foyer ne pourra par ailleurs avoir **accès au dispositif** que **tous les 2 ans au maximum.**

Article 1 : conditions matérielles d'accueil

Pour accéder au dispositif, seuls les foyers pouvant garantir les conditions d'élevage suivantes seront éligibles :

- posséder ou s'engager à faire l'acquisition d'un **poulailler** garantissant l'élevage de l'animal dans des conditions optimales, et ce avant la date de mise à disposition des poules ;
- ne pas être contraint par un règlement d'urbanisme, de lotissement ou de copropriété interdisant l'élevage de poules *(A noter que l'élevage d'animaux sur les terrains de l'association des jardins familiaux de Colmar est interdit, conformément à leur règlement) ;*
- disposer d'une **surface extérieure** assez grande pouvant accueillir un élevage. L'emprise au sol réservée au poulailler et à l'enclos devra être de **4 m² minimum par poule détenue**.

Tout élevage sur balcon sera interdit.

Article 2 : pratique de l'élevage

Les foyers bénéficiant de la mise à disposition des poules par Colmar agglomération devront :

- suivre les préconisations d'élevage fournies dans le ***Guide de l'adoptant*** ;
- nourrir quotidiennement les poules : outre les déchets organiques, apporter un complément de nourriture constitué par un mélange de graines ;
- mettre de l'eau à disposition des poules et la changer quotidiennement ;
- stocker la nourriture dans des récipients hermétiques pour éviter la prolifération des rongeurs ;

- désinfecter les installations périodiquement ;
- nettoyer le poulailler toutes les semaines en évacuant les fientes, soit dans la poubelle brune de collecte des biodéchets, soit dans un composteur, voire par apport direct sur plantations ou espaces verts (en quantités limitées et en mélange) ;
- fermer le poulailler à la tombée de la nuit pour éviter la prédation de l'élevage ;
- garantir, en cas d'absence prolongée, le suivi de l'élevage par la déclaration de l'identité d'une personne relais ;
- apporter aux poules l'attention et les soins nécessaires en cas de maladies ;
- **s'engager à garder les poules en vie pendant une durée minimale de deux ans ;**
- **ne pas prendre de coq.**

Article 3 : conditions d'accès au dispositif

Le dispositif est ouvert à tous les habitants de Colmar Agglomération **à raison d'une seule demande par foyer.**

Afin de garantir les conditions d'élevage décrites précédemment, seuls les foyers pouvant satisfaire toutes les conditions énoncées aux articles 1 et 2 pourront bénéficier du dispositif.

A cet effet ils devront transmettre le **formulaire de candidature** visant à vérifier l'éligibilité du demandeur. Si nécessaire il devra pouvoir accepter le principe d'une visite préalable d'un agent de Colmar agglomération.

Article 4 : responsabilité de la conduite de l'élevage

Seul l'usager sera responsable des conséquences de la pratique de son élevage. A la remise des poules, les documents suivants lui seront remis :

- un guide pratique pour l'élevage des poules ***(Guide de l'adoptant)*** ;
- un contrat d'adoption qui formalisera la dotation en poules ainsi que les principaux engagements du bénéficiaire.

Par ailleurs, les bénéficiaires s'engagent à se soumettre à la réglementation sanitaire en vigueur et notamment aux mesures relatives à la lutte contre l'influenza aviaire.

Où retirer le dossier de candidature ?

- dans votre mairie
- au service gestion des déchets - 1 avenue de la Foire aux Vins à Colmar
- sur le site internet de Colmar agglomération : https://www.agglo-colmar.fr/poules-pour-reduire-ses-dechets

Où déposer le dossier de candidature ?

- en mairie ou au service gestion des déchets de Colmar Agglomération, 1 avenue de la Foire aux Vins à Colmar ***(format recto-verso)***
- par mail à l'adresse poules.dechets@agglo-colmar.fr ***(format pdf en un seul fichier)***

Date limite de dépôt des dossiers : 25 mars 2022

Périodes de distribution :

- poules rousses : fin mai, début juin 2022
- poules d'Alsace : septembre 2022

SALON
FORMATION
EMPLOI
ALSACE
Des supers projets ?
Passez à l'action !
PÔLE FRANCO ALLEMAND
28 / 29
JANVIER
2022
PARC EXPO COLMAR
9H - 18H
www.sfe-alsace.com
#SFEAlsace
SCOLAIRES / ÉTUDIANTS / SALARIÉS
DEMANDEURS D'EMPLOI

espoir
UN GESTE D'ESPOIR
AIDEZ-NOUS
adressez vos dons à
Association ESPOIR
78A, avenue de la République 68025 Colmar cedex
www.association-espoir.org

LE

FOOTBALL CLUB OSTHEIM-HOUSSEN

ORGANISE

Sa 16ème
Bourse aux Jouets et Vêtements
Pour Enfants, Ados, Adultes

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 FEVRIER 2022
DE 09H00 à 16H00
SALLE DES FETES
68125 HOUSSEN

OUVERTURE DE LA SALLE A 7H45
pour l'installation des stands

Toute table non occupée à 8h30 sera mise à disposition d'une autre personne

Buvette, Pâtisseries, Petite Restauration

Emplacements numérotés et limités
Tables mises à disposition

Coût de l'emplacement
12€ la table de 180 cm

Pour tout renseignement et inscription :
Mme KELLER Marion au 06 06 68 19 62 ou par mail fcoh.evenements@free.fr
9 rue de Jebsheim 68150 Ostheim

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessus accompagné du chèque au nom du FCOH.

NOM …… PRENOM ……

ADRESSE ……

CODE POSTAL …….. VILLE ……

PORTABLE …… MAIL ……

Réserve une table à la bourse aux vêtements qui aura lieu soit :

Le Samedi 26 FEVRIER 2022 à HOUSSEN ☐ *(cocher le jour souhaité)*
Le Dimanche 27 FEVRIER 2022 à HOUSSEN ☐

Joindre obligatoirement une photocopie d'une pièce d'identité

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement

Date …….. Signature ……

Football Club Ostheim-Houssen
Association Sportive Inscrite auprès du Tribunal d'Instance de Sélestat Vol. II/84 – Affiliation LAFA n°504182
Vestiaires et Stade Municipal – Club House – 40 Route de Colmar - 68150 Ostheim ☎ 03 89 47 86 15
Président - M. Martin KELLER - 9 Rue de Jebsheim - 68150 Ostheim - ☎ 03 89 49 03 17

RESTAURANT ALSACORSE

Un petit air de vacances à Houssen

L'Alsacorse vient d'ouvrir ses portes, venez déguster dans un cadre chaleureux des produits frais et de saison alliant cuisines corse et alsacienne.

Parking
Salle climatisée
Terrasse ensolleillée

N'hésitez pas à nous consulter pour vos évènements.

Heures d'ouverture :
Lundi : 12h00 - 14h00
Mardi : 12h00 - 14h00
Mercredi : FERME
Jeudi : 12h00 - 14h00 / 18h45 - 22h00
Vendredi : 12h00 - 14h00 / 18h45 - 22h00
Samedi : 12h00 - 14h00 / 18h45 - 22h00
Dimanche : 12h00 - 14h00

1, rue de Ribeaupierre à Houssen
Tél. : 09.83.80.90.79